



Bourges le 20 novembre 2013

Objet : Contrat Groupe de la Complémentaire Santé ARCAB

Chers participants,

Sur le site Internet de l'ARCAB, ainsi que dans la revue Liaison de septembre, votre attention avait été attirée sur le fait qu'au vu du compte des résultats de l'année 2012 nous avons constaté une légère dérivation de la consommation par rapport aux cotisations.

Bien que compréhensible pour une première année de mise en place, nous pensions qu'elle allait se stabiliser voire s'inverser en cours d'année. Malheureusement, mi 2013, un état des lieux nous a montré le contraire, puisque le P/C de 1.15 de 2012 devenait 1.23 toujours pour un nominal parfait de 1.

Rapporté sur l'ensemble de l'année 2013 par simulation, la Direction Technique d'Humanis a fait une projection des cotisations 2014 imposant une augmentation substantielle de 18,4 %, augmentation qui venait s'ajouter au taux de progression du PMSS 2014 de 1,4 %.

Ces 19,5 % de plus pour la 2ème année étaient à nos yeux inconcevables. Nous avons considéré que notre Complémentaire santé n'était pas en « régime de croisière » et qu'actions et démarches commerciales devaient être faites.

Devant notre engagement, notre énergie à aboutir dans l'intérêt des retraités, notre Partenariat sur le plan du marché des particuliers, les dirigeants d'Humanis ont décidé de ramener le taux d'indexation des cotisations 2014 de 19,5 % à 15 %.

Il n'en est pas moins vrai que l'esprit mutualiste doit à tout prix s'appliquer et pratiqué par tous les adhérents au contrat groupe, de façon à ajuster les cotisations. Veiller constamment à ne pas exagérer les consommations médicales si elles ne sont pas franchement nécessaires, limiter les débordements inutiles de soins, feront que nous serons de toute façon pris en charge et à un coût de cotisations moindre.

C'est comme cela que doit vivre l'esprit mutualiste, sorti de cette argumentation, un contrat individualisé sera mieux adapté, mais certainement beaucoup plus cher.